

Journée d'étude des Correspondants Autorité Questions/Réponses

Ce document restitue les questions/réponses et commentaires donnés à l'oral de la journée d'étude du 24 mai 2022. Le cas échéant, il fournit des éléments de réponse complémentaires.

Table des matières

⇒ Les outils de production	2
⇒ Usage de paprika.idref.fr dans un projet sur les notices d'autorité de type « Enseignant chercheurs »	3
⇒ Enrichissement du corpus des notices d'autorité des laboratoires	3
⇒ Monter des projets autour des autorités et obtenir un financement, c'est possible ! 4	
⇒ Chantier qualité proposé par l'Abes sur les notices d'autorité de collectivités pour Mir@bel !	4
⇒ Chantier qualité proposé par l'Abes sur les notices « Personne Physique » Tp1	5
⇒ Star et Calames parlent des Coraut : restitution de l'enquête	6
⇒ L'alignement des auteurs HAL sur IdRef dans le cadre d'un projet sur les notices d'autorité de type « enseignants chercheurs »	7
⇒ L'alignement des auteurs du catalogue Éditions de l'ENS avec Idref	8
⇒ Les orientations du travail autour des autorités à l'avenir	8



⇒ Les outils de production

1. Question : Le script qui permet de basculer de WinIBW aux formulaires d'édition d'IdRef utilise Internet Explorer. Que va-t-il se passer à partir du 15 juin avec la disparition d'Internet Explorer ?

C'est une faiblesse initiale de ce script mais pouvoir prédire comment vont réagir les environnements informatiques avant cette date n'est pas encore possible malgré une certaine anticipation...

2. Question : En suivant la formation, j'ai testé le mode Expert sur Idref, j'ai testé avec « l'Egypte » comme vous, et obtenu 0 résultat, mais si on teste avec nom geo, cela fonctionne...

En mode Expert, il faut bien penser à nommer l'index de recherche en plus du terme de recherche.

3. Question : l'enregistrement de notice d'autorité dans WinIBW n'est pas instantané dans IdRef. Est-ce normal ?

La synchronisation et l'indexation du travail demande quelques secondes. Le rafraîchissement des affichages peut provoquer un petit décalage (quelques secondes).

Si cela prend plus de temps c'est qu'il y a une congestion dans le workflow de gestion de l'Abes, il y a donc dans ce cas un problème qui peut nous être signalé via AbesSTP.

4. Question : à quel horizon la dérivation depuis viaf.org sera possible ?

L'Abes va ouvrir sous peu un temps de développements informatiques pour IdRef. La fonctionnalité de dérivation depuis VIAF est le premier développement concerné. On peut donc envisager que cette fonctionnalité sera disponible à l'automne 2022.

5. Question : Pourquoi n'est-il pas possible de dériver des notices autorités Rameau de la BnF qui n'existent pas dans IDREF ? par exemple Magmas ?

La dérivation est-elle liée au type de login ?

Le corpus Rameau est mis à jour à fréquence bimensuelle par un processus en back office opéré par l'Abes. Dès lors, il ne devrait pas être utile que des membres des réseaux aient à intervenir pour des notices Rameau. Mais, comme observé, le processus connaît des ratés non imputables à l'Abes. Le plus gênant, ce sont les notices Rameau validées manquantes. Dès lors, il pourrait être pratique que les Correspondants autorités puissent pallier ces lacunes par une action de dérivation ciblée à l'unité. Cela mérite instruction. Nous allons y procéder et vous tiendrons au courant.

⇒ **Usage de paprika.idref.fr dans un projet sur les notices d'autorité de type « Enseignant chercheurs »**

6. Question : Est-ce que Paprika va s'appliquer aux autres types d'autorités (collectivités, congrès, etc.) ?

Paprika n'est pas utilisable pour d'autres types d'autorité que les personnes. L'application est néanmoins conçue pour que cela soit possible dans le futur.

7. Question : Est-ce que Paprika a déjà été implémenté sur un autre réservoir que le Sudoc ?

Il existe une expérimentation sur une autre source bibliographique qui est HAL, c'est un prototype.

Paprika a été conçu pour pouvoir accueillir d'autres sources de données, c'est bien le but à atteindre. Il reste la question des droits en écriture dans le réservoir en question...

⇒ **Enrichissement du corpus des notices d'autorité des laboratoires**

8. Question : Avez-vous participé à l'enquête sur les notices de collectivités menées par la BnF, l'enquête publique sur le Chapitre 11 de RDA-FR (collectivités) ?

Non.

9. Question : Faut-il créer des notices pour les équipes de recherche ?

Systématiquement non, car c'est très lourd et on manque souvent d'informations. Mais nous le faisons à la demande pour certaines structures particulières et toujours en lien avec le service des thèses ou l'équipe des gestionnaires de portail HAL. Typiquement pour le CEA, car il ne fonctionne pas toujours par laboratoires...

10. Question : Combien de collègues participent à ce chantier ? Si vous intervenez à plusieurs, comment organisez-vous le travail au sein de l'équipe ?

Une seule personne depuis 2014, le correspondant autorités, ce qui explique la durée du chantier. Les équipes du service des thèses interviennent pour les créations de notices sommaires, pour certains enrichissements (ajout de l'IdHAL par exemple) puis le CORAUT les enrichit.

⇒ **Monter des projets autour des autorités et obtenir un financement, c'est possible !**

11. Question : au sujet de la très riche notice créée : Médamoud (Égypte ; site archéologique), est-ce que la demande de proposition Rameau a déjà été faite au Centre national Rameau ?

Oui, cela a été fait.

Rappel : Le Sudoc et IdRef sont autonomes sur les noms géographiques. Il est possible de dériver les notices issues du Centre National Rameau mais une fois dans le Sudoc et IdRef elles ont leur propre vie. Dès lors, les 2 catalogues de données divergent.

12. Remarque : La zone A106 pour cette notice indique qu'elle ne peut être employée que dans un point d'accès sujet

La valeur de la sous-zone \$a dans la zone A106 indique effectivement cela, il faut peut-être changer cette valeur (le guide méthodologique serait alors à modifier car dans la partie consacrée au [Catalogage des notices d'autorité Noms géographiques \(Tg\) - Document principal](#), il est bien noté, qu'on doit utiliser la valeur 2).

⇒ **Chantier qualité proposé par l'Abes sur les notices d'autorité de collectivités pour Mir@bel !**

13. Question sur le financement de l'AAP 2022 : quels sont les postes de dépenses ?

[Réponse de Bernard Teissier, co-pilote du portail Mir@bel] : le financement obtenu est dédié au financement d'un poste de chargé de mission, chargé de l'animation et de la coordination du projet qui compte de multiples partenaires.

14. Question : j'ai très envie de participer, mais je suis toute débutante dans mes missions de correspondante autorités et dans le signalement en général. J'ai peur de faire des erreurs, puis-je quand même me lancer ou vaut-il mieux que je laisse ça aux plus confirmés ? Y a-t-il des "filets de sécurité" ?

Si vous n'êtes pas sûrs de vous, vous pouvez ajouter un commentaire dans le document collaboratif pour signaler que vous vous occupez d'un cas et ensuite utiliser le guichet d'assistance ABESstp pour poser vos questions en cas de doute. L'Abes traitera cette demande

avec vous : [Application IdRDref > Domaine : Données](#) > objet de la demande : Mirabel

RECHERCHE PAR DOMAINE RECHERCHE PAR MOTS CLÉS POSTER UNE DEMANDE

Accueil > Idref

CRÉER 'DEMANDE D'ASSISTANCE'

Enregistrer

Nom: *
Prénom: *
Etablissement: *
Numéro de téléphone:
Courriel: *

Application: idref
Domaine: Données
Objet: Mirabel

Question: *

Il est possible d'indiquer plusieurs adresses mail : dans ce cas, séparez les adresses par une VIRGULE

Autre “filet de sécurité” : ne pas hésiter à poser des questions aux autres Correspondants via la liste de diffusion dédiée. On peut ainsi soumettre les cas qui posent question au réseau des acteurs documentaires d'IdRef car certains sont retors et difficiles, ils demandent une expertise collective pour différencier les éditeurs d'autres entités.

15. Question : Comment traiter les changements de nom d'une même association dans le temps ?

Il n'y a pas de particularité pour les associations par rapport aux autres autorités collectives. La difficulté réside dans le fait de savoir s'il s'agit d'un simple changement de nom (variante de nom) ou s'il s'agit d'un changement de statut / d'activité / disparition, fusion, scission (dans ce cas créer une nouvelle notice d'autorité).

16. Question : la BnF refuse dans de nombreux cas les signalements d'erreurs de la part du réseau Sudoc. Comment faire dans ce cas ?

Il existait un bouton « signaler une erreur » dans chaque page du catalogue de la BnF pour permettre à tout un chacun de faire remonter un problème. Cette fonctionnalité n'existe plus pour les notices d'autorité « Personnes physiques ». La BnF traite désormais les corrections en masse dans le cadre de chantiers prédéfinis.

⇒ **Chantier qualité proposé par l'Abes sur les notices « Personne Physique » Tp1**

17. Question : Qu'en est-il des notices Tp5 sans les zones A340, A810. Y-a-t-il un moyen de les détecter ?

À l'Abes oui, nous avons un outil qui permet de les détecter mais nous avons préféré ne pas vous les soumettre pour ne pas vous surcharger de travail. Pour l'instant, enrichissez les notices Tp5 au fil de l'eau et nous verrons plus tard pour un chantier qualité dédié.

18. Question : Certaines notices d'autorités n'ont pas d'établissement attribué (en fin de tableau > Pas d'organisme renseigné). Doit-on traiter également ces notices si cela nous est possible ?

Oui !

19. Question : Dans le j.e-cours en ligne* il manque des exemples concrets pour savoir comment traiter les notices sans lien dans Paprika ?

Est-ce qu'on est censé faire disparaître toutes ces « pastilles » ? Doit-on créer une nouvelle notice, même si de ces résultats ressort un nom de personne qui est clairement distinct de celle qu'on traite à la base ?

**J.e-cours "Notices d'autorité Personnes physiques : chantier qualité relatif aux notices en statut 1 (Tp1)" : <https://moodle.abes.fr/course/view.php?id=145>*

L'essentiel du chantier est de faire disparaître les notices Tp1, il n'est pas possible de vous donner un périmètre précis d'intervention sur chaque notice, car le fait de se pencher sur une notice peut vous emmener très loin. A vous de définir vos limites.

20. Question : Dates incertaines 19.. mais aussi 20.. ? On peut envisager qu'il y ait de plus en plus d'auteurs nés après 2000 ?

Oui, c'est inéluctable. Cependant, concernant le chantier Tp1 Tp5, les notices Tp1 ayant été chargées au début des années 2000, les autorités concernées ne peuvent logiquement avoir une date de naissance 20..

21. Question : Quelles sont les consignes de catalogage pour la A340 lorsqu'on souhaite enrichir la notice d'un chercheur ?

La zone A340 est une zone de note. Il n'est pas possible d'établir des consignes fermes et définitives. Tout au plus peut-on conseiller de recourir à des formules relativement standards et structurées : "Docteur en .." "En poste à .. en .." "Auteur d'une thèse en .."

22. Question : Quels arguments avancer auprès de son université pour avoir accès aux informations sur les variantes de nom (nom marital) des chercheurs ?

La valorisation des travaux des chercheurs de votre établissement. Il est dans l'intérêt de tous que le signalement soit rigoureux.

⇒ **Star et Calames parlent des Coraut : restitution de l'enquête**

23. Question : en lien avec Star et les autorités. Quand sera implantée automatiquement la A899 à la place du \$b en A810 dans STAR pour indiquer la date de naissance du docteur ?

Actuellement, nous ne disposons pas des moyens techniques nécessaires à l'évolution de

l'application STAR. Nous ne pouvons donc pas vous dire quand sera implémentée la saisie de la zone A899, dans l'iframe IdRef, à la place de la zone A810. A priori, ce ne sera ni à court ni à moyen terme.

⇒ **L'alignement des auteurs HAL sur IdRef dans le cadre d'un projet sur les notices d'autorité de type « enseignants chercheurs »**

24. Question : data.idref est-il utilisable pour ce genre de chantier ? Si oui est-il d'utilisation possible par un non informaticien (quelqu'un sans compétences particulières en informatique) ? Plus généralement quel degré d'autonomie peut avoir un Coraut "moyen" avec des compétences informatiques très très basiques ?

C'est avant tout une question de maîtrise de RDF et du langage de requête SPARQL. Mais data.idref propose une interface pour les utilisateurs moins expérimentés et quelques exemples de requêtes : <https://documentation.abes.fr/aideidrefdata/index.html> . Posez vos questions sur abesSTP si besoin.

data.idref est à la fois une base RDF autonome et elle nourrit aussi d'autres bases (HAL). C'est avant tout une base pour exposer les données, l'intelligence des traitements se trouve dans les usages.

25. Question : quid de la maintenance de ces alignements HAL/IdRref ? Les chercheurs bougent d'une structure à l'autre... On refait périodiquement le chantier ?

L'année 2020 a servi à désigner le service, il faut maintenant traiter la problématique des mises à jour. Le travail de réflexion du workflow de mise à jour a été réactivé cette année. Objectif : faire tourner le service en continue pour HAL pour traiter les évolutions des alignements. Aujourd'hui cela n'est pas encore opérationnel mais le travail avance...

26. Question : Comment obtenir ce tableau de bord (ndlr : tableau de bord évoqué dans la présentation) pour mon établissement ?

En faire la demande via abesSTP application IdRef > domaine "Autres"

27. Question : co-auteurs non déposants dans HAL et co-auteurs étrangers : Qu'en est-il ?

Le processus "Abes" traite sans discrimination toutes les mentions d'auteur. Ensuite, la plupart du temps néanmoins, les établissements se mobilisent sur les auteurs de leur communauté, c'est-à-dire affiliés à des structures de leur établissement.

⇒ **L'alignement des auteurs du catalogue Éditions de l'ENS avec Idref**

28. Question : Est-ce que vous avez été contactés par des auteur-e-s pour enrichir les données dans IdRef ou retirer les dates de naissance ?

Non pas pour ce chantier spécifique.

⇒ **Les orientations du travail autour des autorités à l'avenir**

29. Question : Les notices IdRref sont affichées dans les recherches Google. Connaissez-vous la fréquence de la mise à jour de ces pages ? J'ai un auteur qui souhaitait que sa date de naissance ne soit plus affichée. Quand je recherche son nom, dans le résultat de la recherche avant de cliquer sur le lien, la date de naissance est toujours affichée. Pourtant j'ai fait la correction depuis plus d'un mois maintenant. Dans le cache de la page il est indiqué que la dernière mise à jour a été faite le 18/04/2022.

Malheureusement nous n'avons pas de prise sur ces délais car cela dépend de l'indexation des robots Google. Pour le contrôler, pensez à rafraîchir votre navigateur : CTRL+F5.

On conseille également au chercheur de doubler la demande par une demande directe à Google : https://www.google.com/webmasters/tools/legal-removal-request?complaint_type=rtbf&hl=fr&rd=1

30. Question : Existe-t-il une liste imposant ou suggérant des qualificatifs de fonction pour les harmoniser ou choisir le plus adapté ? Je ne vois rien dans le guide méthodologique.

Il n'existe pas de liste de qualificatifs à ce jour. Cette liste non fermée et indicative apparaît néanmoins comme un besoin légitime des catalogueurs, en vue de garantir une certaine homogénéité des données. Nous voudrions instruire ce point mais en l'absence de solution issue de la norme, il nous faut regarder du côté des pratiques de catalogage. Nous vous tiendrons informés.

31. Question : Concernant la zone A200\$c, nous sommes gênés pour indiquer le qualificatif de fonction d'un membre du jury par exemple. Quelle précision est attendue ? Doit-on simplement reporter ce qui figure en zone A300 ou A340 ou bien préciser une discipline ?

Les circonstances, le rôle ou la fonction d'une personne par rapport à un document ne doivent pas affecter le qualificatif retenu et renseigné. En effet, « membre du jury » n'est ni une occupation ni une profession ni une expertise disciplinaire. La zone A340 permet de renseigner une quantité plus grande d'informations. Le qualificatif de fonction doit permettre, du fait de sa présence dans le point d'accès autorisé, de discriminer plus facilement et plus immédiatement la personne que l'on recherche.

32. Question : Est-il possible de préciser le caractère obligatoire du qualificatif en 200 \$c ? Est-ce "obligatoire dans l'absolu" ou "obligatoire s'il s'agit de lever une homonymie" uniquement ?

Il n'est pas possible de répondre dans l'absolu à cette question. Prenons un exemple concret. Il existe au sein de la communauté des correspondants autorités actuellement en poste deux personnes qui s'appellent Véronique Humbert, appellation dont on pourrait croire qu'elle n'est pas si courante. Et pourtant...

33. Question : Où trouver les index et les constructions des requêtes dans IdRef ?

Vous trouverez les informations utiles dans la documentation de l'application : <https://documentation.abes.fr/aideidrefutilisateur/index.html#recherche>

34. Question : A200\$f : nous allons bientôt décrire des auteurs nés à partir de 2000, si ce n'est déjà le cas ; Indiquer "19..-...." n'est-il pas dangereux ?

Oui.

35. Question : Serait-il possible d'avoir plus d'infos sur l'utilité d'une A510 dans une autorité auteur et sur les consignes de rédaction ? Puisqu'il existe déjà la rubrique "Collectivités associées au SUDOC" dans les notices IdRef ?

L'encart collectivités associés au Sudoc est un encart généré à la volée par extrapolation des notices bibliographiques liées. Il est affiché dans les pages dynamiques d'IdRef. Saisir une zone A5XX dans la notice d'autorité d'une personne physique c'est établir un lien réciproque entre des notices d'autorités, lien qui sera stocké, présent dans les pages dynamiques d'IdRef mais aussi dans les pages pérennes d'IdRef, dans data.idref.fr. Tout dépend donc de l'exploitation à venir que l'on veut faire de cette information. Mais, sans préjuger des exploitations futures, on observe bien le besoin et la tendance générale à des métadonnées plus précises et plus reliées concernant la sphère ESR.

36. Question : Pour les notices des noms géographiques qu'on a l'habitude de créer et selon le guide méthodologique, la valeur à employer dans la zone A106, pour la sous-zone \$a est toujours "2" (= "Le point d'accès autorisé ne peut être employé que dans un point d'accès sujet"). Donc, il y a un changement lié à cette règle suite à un commentaire dit aujourd'hui pendant la journée ?

Non.